

## INTRODUCTION

Les professions se caractérisent par un ensemble de connaissances partagées par les membres de cette profession et utilisées dans leur travail. Les habiletés, tâches ou activités spécifiques à la profession émergent et évoluent à l'intérieur d'un ensemble des connaissances communes qui caractérisent la profession. Dans la profession de la Continuité d'activité, cet ensemble de connaissances communes constitue Les Pratiques professionnelles s'adressant aux professionnels de la Continuité. Cet ensemble de connaissances communes est accepté par DRI International et par le BCI, basé au Royaume-Uni.

L'existence d'un tel ensemble de connaissances communes est nécessaire, mais n'est pas une condition suffisante à l'existence de la profession. L'application appropriée et la mise à jour périodique de l'ensemble des connaissances communes sont également requises pour assurer le succès de la profession. DRI International et BCI se sont engagés conjointement à adhérer et à mettre à jour à ces Pratiques professionnelles.

Ce document définit les frontières de la profession de la Continuité d'activité et les connaissances de base qui qualifient ceux pouvant obtenir de DRI International l'une des désignations : Professionnel associé en Continuité d'activité (ABCP), Professionnel certifié en Continuité fonctionnelle (CFCP), Professionnel certifié en Continuité d'activité (CBCP) ou Maître professionnel en Continuité d'activité (MBCP). BCI utilise également ces pratiques comme base de ses procédures d'évaluation de *Membership of the Business Continuity Institute* (MBCI) et de *Fellowship of the Business Continuity Institute* (FBCI).

Pour les besoins de certification de DRI International, les professionnels doivent démontrer une implication et une expérience continues en Continuité d'activité, en plus de réussir l'examen écrit qui est basé sur les Pratiques professionnelles. L'expérience présentée doit être en lien avec l'ensemble de connaissances communes.

L'adoption conjointe de cet ensemble de connaissances communes par DRI International et BCI, en date du 28 août 2003, a reconnu le terme Gestion de la Continuité d'activité comme étant un processus de gestion holistique identifiant les impacts potentiels qui menaceraient une organisation et déterminant les bases pour établir sa résilience en développant la réaction appropriée pour protéger les intérêts de tous les intervenants importants, la réputation, l'image et les activités à valeur ajoutée.

Dans ce document, chaque domaine contient :

- Une description du domaine
- Le rôle du professionnel
- Un survol des connaissances que le professionnel devrait démontrer à l'intérieur du domaine.

Lorsque approprié, des exemples et des références sont aussi inclus.